

3A INTERNATIONAL GROUP

SAS

Au capital de 4 600 Euros

SIRET 811 403 328 00016

Le 14 NOVEMBRE 2024 à 14h30, sont présent au siège social de la société, les soussignés :

Monsieur Christopher AUVRAY Président de l'assemblée porteur de 4600 parts / 4600

Représentant la totalité des parts sociales, afin de participer à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Monsieur Christopher AUVRAY, président de cette assemblée remets

ORDRE DU JOUR

Modification des statuts pour l'ajout :

- De l'Activité Principale de transport routier de Fret, d'affrètement et organisation de transport.
- Du changement de l'adresse du siège social vers sa propriété de Anse des Cayes, 97133 Saint Barthelemy.

Aucune autre question n'étant porté à l'ordre du jour, l'assemblée est appelée à mettre aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION N° 1

APPROBATION de L'ajout de l'activité principale

- L'assemblée générale approuve la proposition de l'ajout de l'activité Principale de transport routier de Fret, d'affrètement et organisation de transport.

RESOLUTION N° 2

APPROBATION du changement du siège social

L'assemblée générale approuve la proposition du transfert du siège sociale de l'entreprise vers sa propriété de Anse des cayes 97133 Saint Barthélemy

RESOLUTION N° 3

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

CES RESOLUTIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à Gustavia le 14 novembre 2024

CHRISTOPHER AUVRY